

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Chantal Lambert et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

1.1

Formant quorum sous la présidence de Madame Nathalie Bresse, mairesse, la séance est déclarée ouverte.

2.

2018-05-108 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 3 avril 2018.

4. 1^{re} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Pavage d'asphalte – réfection de chemins.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'avril 2018;

6.2 Dépôt du rapport des embauches pour le mois d'avril 2018.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs de la Municipalité d'Ascot Corner au 31 décembre 2017 ;

8.1.2 Affectation du fonds réservé – année financière 2017;

8.1.3 Financement du projet de la vidange des étangs aérés – Année financière 2017;

8.1.4 Financement des travaux supplémentaires – prolongement des réseaux de la route 112 – année financière 2017;

8.1.5 Modification de la résolution numéro 2017-02-036 – année financière 2017;

8.1.6 Modification de la résolution numéro 2017-03-069 – année financière 2017;

8.1.7 Modification de la résolution numéro 2017-10-207 – année financière 2017;

8.1.8 Transfert du fonds réservé au remboursement du règlement numéro 576A – année financière 2017 ;

- 8.1.9 Utilisation du fonds réservé – Réfection de chemin – année financière 2017 ;
- 8.1.10 Utilisation d'un solde disponible – année financière 2017 ;
- 8.1.11 Modification de la résolution numéro 2018-04-095 ;
- 8.1.12 Transfert d'un surplus accumulé à l'excédent affecté – année financière 2017;
- 8.1.13 Modification de la résolution numéro 2017-12-263;
- 8.1.14 Embauche des employés pour le Service d'animation estivale (SAE) – été 2018 ;
- 8.1.15 Embauche des sauveteurs – piscine municipale – été 2018;
- 8.1.16 Offre de service professionnelle en ingénierie – étude d'ouverture de rue (route 112);
- 8.1.17 Offre de service professionnel en architecture pour la préparation des plans et devis de la caserne incendie;
- 8.1.18 Étude de capacité des étangs aérés;
- 8.1.19 Demande au gouvernement d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes au Québec;
- 8.1.20 Embauche d'un directeur adjoint des services techniques et des travaux publics;
- 8.1.21 Achat de 2 tabourets pour la salle des employés;
- 8.1.22 Recommandation à la CPTAQ demande de monsieur Réal Caron;
- 8.1.23 Observatoire du Mont-Mégantic;
- 8.1.24 Réparation de la clôture du parc Pomerleau;
- 8.1.25 Invitation au parlement d'Ottawa;
- 8.1.26 Tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François;
- 8.1.27 Formation en urbanisme;
- 8.1.28 Mérite municipal 2018;
- 8.1.29 Offre de services professionnels en ingénierie – structure des nouveaux bâtiments.

9. Adoption des règlements

- 9.1 Règlements d'urbanisme numéros 624, 641, 642, 643, et 644.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Règlements numéro 645 emprunt de 2 000 000 \$ pour la construction de différentes infrastructures;
- 10.2 Règlement numéro 646 emprunt de 1 412 235 \$ pour la construction d'un garage municipal;
- 10.3 Règlement numéro 647 emprunt de 1 011 650 \$ pour la construction d'une caserne incendie;
- 10.4 Règlement numéro 648 modifiant la Politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Ascot Corner.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : lundi 4 juin 2018 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mai 2018 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1
2018-05-109 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018
soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 00)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

Aucune question.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 00.

5.1
2018-05-110 PAVAGE D'ASPHALTE – RÉFECTION DE CHEMINS :

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions sur invitation ont
été envoyées à sept entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu six soumissions pour le pavage
d'asphalte;

<u>Prix TM pour :</u>	<u>30 TM</u>	<u>500 TM</u>	<u>75 TM</u>	<u>Total</u>
• Pavage Maska inc.	498.02 \$	139.23 \$	345.08 \$	110 437 \$
• Pavage Plamondon	122.50 \$	122.50 \$	122.50 \$	74 113 \$
• Eurovia Construction Inc.	394.00 \$	174.00 \$	239.00 \$	116 745 \$
• Pavage Estrie Beauce	140.00 \$	140.00 \$	140.00 \$	84 700 \$
• Pavage Garneau	136.00 \$	122.64 \$	136.00 \$	75 600 \$
• Sintra Inc.	296.83 \$	136.20 \$	246.71 \$	95 508 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et
autorise le contrat du pavage d'asphalte à l'entreprise Pavage Plamondon
au coût approximatif de 74 113 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-320-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1
DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la
correspondance pour le mois d'avril 2018 et en fait la lecture.

6.2
**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES EMBAUCHES POUR LE MOIS D'AVRIL
2018 :**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport sur les
embauches pour le mois d'avril 2018 et en fait la lecture.

2018-05-111 7.1.1 **COMPTES À PAYER :**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 mai 2018 au montant de 141 488.26 \$ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1 **RAPPORTS DES COMITÉS :**

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - PDZA, on a parlé des produits forestiers non ligneux ;
 - Une pénurie de bucherons ;
 - L'Étude de l'UPA Estrie pour faire un abattoir A1 ;
 - La pièce de théâtre en juin avec échec au crime pour les 65 ans et plus ;
 - Des contraventions données sur la route 112 près du cimetière.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
 - Transport de personnes, la directrice générale par intérim sera officiellement en poste ;
 - Le comité de développement économique travaille afin d'améliorer la route 112, nous allons faire un partenariat avec des étudiants à la maîtrise de l'Université McGill.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Dommages à la clôture du parc Pomerleau seront réparés ;
 - Des travaux sont actuellement en cours pour faire la réparation des fuites sur le réseau d'aqueduc ;
 - Les travaux de nivelage sont commencés ;
 - À la fin mai nous procéderons à la décontamination dans le domaine Québécois afin de procéder au pavage par la suite;
 - La firme St-Georges structures et civil est mandaté pour la préparation des plans et devis de structure pour la construction du nouveau garage et de la nouvelle caserne.
 - Le travail du balais de rue a été fait par l'entreprise Breton ;
 - Nous avons procédé à l'embauche de Jocelyn Carrier comme directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics ;
 - Nous n'avons pas eu de dégât suite aux inondations de la fin de semaine dernière.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Les inscriptions pour les SAE sont très populaires ;
 - Les activités à venir, il y a la Fête nationale le 22 juin ;
 - La Soirée des bénévoles, nous avons une bonne quantité et qualité de bénévoles pour la relève ;
 - Il y a un nouveau dynamisme à l'école.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - L'urbanisme, tout va normalement ;
 - Le Routier 2000 a obtenu un permis de démolition ;
 - Nous avons eu 2 nouvelles constructions ;
 - La piste cyclable, il n'y a pas de nouveau développement.

Madame Chantal Lambert :

- Donne de l'information concernant :
 - La Chambre de Commerce en avril, Il y a eu l'AGA ;
 - Le service incendie, Il y a eu 2 interventions en avril ;
 - Le tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce le 1 juin prochain à East Angus.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant :
 - La prochaine journée Environnement est le 19 mai ;
 - Des fuites sur le réseau municipal, des travaux débuteront cette semaine pour les détecter ;
 - Nous avons un projet de récupération d'enveloppes de balle de foin.

8.1.1

2018-05-112 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER AU 31 DÉCEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE la firme Deloitte s.e.n.c.r.l. a procédé à la vérification de l'année financière 2017 et a donné les explications nécessaires aux membres du conseil lors du dépôt des états financiers ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des états financiers pour l'année 2017 incluant le rapport du vérificateur a été déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jonathan Piché ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le rapport des états financiers pour l'année 2017 incluant le rapport du vérificateur tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jonathan Piché;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2018-05-113 AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 620 pour l'achat de la Caisse Populaire est de 160,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme déboursée est de 157,481.25\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise que la somme disponible de 2,518.75\$ sera appliquée contre le règlement d'emprunt numéro 620 lors du renouvellement de celui-ci

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3
**2018-05-114 FINANCEMENT DU PROJET DE LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS
ANNÉE FINANCIÈRE 2017 :**

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant terminé au coût total de 162 346,36 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans les résolutions numéros 2017-10-194, 2017-12-253 et 2017-12-254, on prévoyait un financement de 80 000 \$ à même les surplus accumulés non affectés et de 80 036,65 \$ à partir du fonds réservé des égouts. Donc, un total de 160 036,65 \$ sur 162 346,36 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise de financer le solde restant de 2 309,71 \$ à même le fonds réserver des égouts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4
**2018-05-115 FINANCEMENT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES –
PROLONGEMENT DES RÉSEAUX ROUTE 112 – ANNÉE FINANCIÈRE
2017:**

CONSIDÉRANT QUE la méthode de financement de ce projet avait été établie par la résolution numéro 2017-03-059 ;

CONSIDÉRANT QU' au moment de cette résolution, nous ne savions pas qu'il y aurait encore des dépenses relativement à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise de financer les dépenses engagées en 2017 (4,543.69 \$) à partir des surplus accumulés non affectés, tel que fait à la résolution numéro 2017-03-059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5
**2018-05-116 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-02-036 – ANNÉE
FINANCIÈRE 2017:**

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution numéro 2017-02-036, on indiquait que le financement de la mise en place d'un nouveau site web allait être financé par le fonds de roulement remboursable sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas une dépense capitalisable, il n'est pas permis de financer à partir du fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner modifie la résolution pour financer à même les surplus de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6
2018-05-117 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-03-069 – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution numéro 2017-03-069, on indiquait que le financement d'un nouvel ordinateur pour le garage municipal allait être financé à même les surplus de l'exercice ;

CONSIDÉRANT QUE c'est une dépense capitalisable, il est permis de financer à partir du fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner modifie la résolution pour financer au fonds de roulement remboursable sur 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.7
2018-05-118 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-10-207 – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution numéro 2017-10-207, on indiquait une affectation du financement par le règlement d'emprunt numéro 615 de 66 748,17 \$ au projet de construction des trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'investissement a nécessité uniquement un financement supplémentaire de 62 876,79 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner modifie la résolution numéro 2017-10-207 afin d'y attribuer la somme exacte nécessaire de 62 876,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.8
2018-05-119 TRANSFERT DU FONDS RÉSERVÉ AU REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 576A – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QU' il y a un fonds réservé pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 576A qui représente les sommes des travaux payés comptant par les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette somme sert à rembourser l'échéancier capital et intérêt chaque année ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le transfert du fonds réservé pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 576A pour un montant de 3 429,89 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9
2018-05-120 UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ – RÉFECTION DE CHEMINS – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QUE lorsque la Municipalité a procédé aux travaux de pavage du chemin Biron, il était convenu que le fonds « réfection de chemins » servait à payer le remboursement de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le transfert soit fait à partir du poste fonds réservé réfection de chemin pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 601 au montant de 22 111.55 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10
2018-05-121 UTILISATION D'UN SOLDE DISPONIBLE – ANNÉE FINANCIÈRE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement d'emprunt numéro 607 (travaux du chemin Galipeau) nous avons un solde disponible de 129 644.40 \$;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux travaux sur chemin Galipeau ont été entrepris en 2017 (voir résolution numéro 2017-11-227) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner utilise le solde disponible de ce règlement d'emprunt pour ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11
2018-05-122 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-04-095 :

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2018-04-095 indiquait que le surplus pour la mise en place d'un nouveau site web allait être financé au fonds de roulement remboursable sur 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas une dépense capitalisable, il n'est pas permis de financer à partir du fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT QUE le surplus de la refonte du site web a coûté 3 228.23 \$ taxes nettes de plus que prévu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner modifie la résolution pour financer à même les surplus de l'exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12
2018-05-123 TRANSFERT D'UN SURPLUS ACCUMULÉ À L'EXCÉDENT AFFECTÉ – ANNÉE FINANCIÈRE 2017:

CONSIDÉRANT QUE la subvention TECQ fédérale de 806 985 \$ sera affectée au remboursement de la dette sur 20 ans à partir de 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le transfert du surplus accumulé non affecté à l'excédent affecté pour le remboursement du règlement numéro 623 pour un montant de 806 985 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2018-05-124 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-12-263 :

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2018, un montant de revenu de 158 165 \$ a été intégré en double par erreur;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la municipalité est un budget équilibré et par le fait même nous devons réduire des dépenses pour le montant des revenus en trop;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise un ajustement à la baisse des revenus de la taxe foncière générale d'un montant de 158 165 \$ pour le budget 2018. Il est également résolu que pour compenser cette baisse de revenu, le Conseil va financer les dépenses du chemin Galipeau avec le règlement d'emprunt numéro 607 (100 000\$ en 2018), le Conseil va reporter la réfection de la rue Charest (38 816\$ en 2018) à l'année prochaine et le Conseil financera le remplacement de ponceau sur le chemin Deblois (30 000 \$ en 2018) par le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2018-05-125 EMBAUCHE DES EMPLOYÉES POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVALE (SAE) – ÉTÉ 2018 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice des loisirs et la coordonnatrice du SAE ont procédé à la sélection et aux entrevues des employés pour le Service d'animation estivale de l'été 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de :

- La coordonnatrice : Andréane Rivard;
- Les animatrices et animateurs à temps plein : Étienne Rivard, Alexandra C. Schmidt, Maude Beaudoin, Valrik Roy-Tremblay, Megane Mageau, Maude Chouinard, Yanni Houde et Krystèle Fortin
- Les animatrices et animateurs à temps partiel : Sara Charest-Laroche et Christophe Thivierge.

Selon l'échelle de salaire établie par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2018-05-126 EMBAUCHE DES SAUVETEURS - PISCINE MUNICIPALE - ÉTÉ 2018 :

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de sauveteurs à la piscine municipale pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois de nos sauveteurs de l'an passé reviennent ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de : Shelley Donaldson, Logan Cadorette et Simon Beaudoin à titre de sauveteurs.

Selon l'échelle de salaire établie par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.16

2018-05-127 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – ÉTUDE D'OUVERTURE DE RUE (ROUTE 112) :

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire une étude pour l'ouverture de rue sur la route 112 pour le projet de garage municipal et de la caserne incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme Exp pour une tarification sur une base horaire selon le décret d'Exp jusqu'à un maximum de 2,400 \$.

Poste budgétaire : 03-310-00-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.17

2018-05-128 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA CASERNE INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu à notre demande une offre de services de David Leslie architecte pour la confection des plans et devis pour la construction de la caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert
ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de David Leslie architecte au montant de 21 700 \$ plus taxes, pour la confection des plans et devis pour la construction de la caserne incendie.

Poste budgétaire : 03-310-00-062.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.18

2018-05-129 ÉTUDE DE CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le certificat d'autorisation du MDDELCC dans le dossier de l'augmentation de la capacité des étangs aérés, le MDDELCC nous a demandé une étude de la capacité actuelle des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur François Poulin, ingénieur, a réalisé l'étude d'augmentation de la capacité des étangs aérés au coût de 1 500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement de la facture de monsieur François Poulin, ingénieur, pour l'étude de la capacité des étangs aérés au montant de 1 500 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.19

2018-05-130

DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERDIRE L'UTILISATION DES NÉONICOTINOÏDES AU QUÉBEC :

ATTENDU QUE les néonicotinoïdes forment une classe de pesticides utilisés comme insecticides systémiques (qui sont absorbés et distribués dans les tissus des organismes) et que le produit est souvent lessivé vers les cours d'eau;

ATTENDU QUE ces pesticides sont principalement utilisés de manière préventive et qu'il a été démontré qu'ils sont très généralement inutiles, n'ayant qu'un très faible impact sur les rendements;

ATTENDU QUE ces pesticides ont été retrouvés dans la totalité des analyses des cours d'eau agricoles effectués par le ministère de l'Environnement et que les critères de qualité de l'eau étaient dépassés dans 99% des cas;

ATTENDU QU' il a été démontré que ces pesticides posent un risque sérieux à la survie des abeilles et des insectes pollinisateurs, organismes essentiels à la production de la majorité des produits agroalimentaires québécois (et aussi de la majorité des aliments consommés par l'humanité);

ATTENDU QU' il a été démontré que l'exposition à ces pesticides à des doses comparables à celles relevées dans l'environnement des régions agricoles agit comme perturbateur endocrinien chez l'humain et que les femmes enceintes, entre autres, sont particulièrement vulnérables à leur exposition;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec Philippe Couillard a affirmé le 19 février 2018 : « Les impacts négatifs de ces produits ont été amplement démontrés.»;

ATTENDU QUE le produit est principalement vendu sous la forme d'enrobage de semence et que la généralisation de son utilisation par les principaux distributeurs de semences rend difficile l'accès à des semences non enrobées aux producteurs;

ATTENDU QUE la proposition de Québec de restreindre l'usage de ces pesticides aux cas recommandés par un agronome, alors qu'une très forte majorité de ceux-ci sont à l'emploi des compagnies qui mettent en marché ces pesticides, mettant ces professionnels en position flagrante de conflit d'intérêts, rendent nulle et non avenue la proposition de Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner demande au Gouvernement du Québec de légiférer rapidement et de prendre position fermement auprès des instances fédérales pour exiger le bannissement des néonicotinoïdes du marché canadien, afin d'éviter

davantage de problèmes de santé auprès de la population, de veiller à la pérennité de nos écosystèmes et de l'apiculture canadienne et de forcer les semenciers à assurer l'accessibilité à des semences non traitées sur le marché;

QUE la municipalité d'Ascot Corner compte interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur son territoire à compter de 2019;

QU' une copie de cette résolution soit acheminée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, Mme Isabelle Melançon, à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-05-131 ^{8.1.20} **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS :**

CONSIDÉRANT QUE le comité composé d'élus, le directeur général et le directeur des services techniques et des travaux publics ont procédé à l'affichage du poste, à une première sélection, aux entrevues de quelques candidats et à la sélection de la personne rencontrant les qualifications et les aptitudes pour le poste de directeur adjoint aux services techniques et aux travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner procède à l'embauche de monsieur Jocelyn Carrier pour le poste de directeur adjoint des services techniques et des travaux publics à partir du 30 avril 2018 et ce selon les conditions stipulées au contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2018-05-132 ^{8.1.21} **ACHAT DE 2 TABOURETS POUR LA SALLE DES EMPLOYÉS :**

CONSIDÉRANT QU' avec les nouvelles personnes à l'emploi de la municipalité, la municipalité doit faire l'achat de tabourets supplémentaires pour la salle des employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise l'achat de 2 tabourets pour la salle des employés, au montant de 339.98 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de roulement payé sur 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.22
2018-05-133 **RECOMMANDATION À LA CPTAQ DEMANDE DE MONSIEUR RÉAL CARON :**

ATTENDU QUE la servitude sera établie sur un chemin déjà existant qui est principalement utilisé à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la superficie n'est pas cultivée et ne comporte pas d'érables;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas d'impact négatif sur l'agriculture;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la servitude va mettre fin à l'enclave du lot 4 180 604;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de monsieur Réal Caron reçue le 23 avril 2018 concernant l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur du lot 4 180 604, lequel est enclavé par le lot 4 180 605.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.23
2018-05-134 **OBSERVATOIRE DU MONT-MÉGANTIC :**

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le cœur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoit nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'œuvre qui affecte nos entreprises;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la municipalité d'Ascot Corner appuie la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.24

2018-05-135 RÉPARATION DE LA CLÔTURE DU PARC POMERLEAU :

CONSIDÉRANT QUE la clôture du parc Pomerleau a été brisée par les glaces en janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la clôture du parc Pomerleau n'est pas couverte par l'assurance de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions pour la réparation de la clôture et que nous avons choisi un modèle de clôture plus économique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat et l'installation d'une nouvelle clôture au coût de 4 296.87 \$ plus taxes. Il est également résolu d'autoriser un montant supplémentaire estimé à 3 000 \$ pour remplacer les roches, ajouter des roches et poser des encrages pour la nouvelle clôture.

Poste budgétaire : Fonds de roulement payé sur 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.25

2018-05-136 INVITATION AU PARLEMENT D'OTTAWA :

CONSIDÉRANT QUE madame la députée Marie-Claude Bibeau invite madame la mairesse Nathalie Bresse à la journée Compton-Stanstead sur la colline Parlementaire le jeudi 24 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la rencontre est de se familiariser avec les différents programmes des différents ministères du Gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse peut être accompagnée par 2 personnes de son choix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise madame la mairesse et monsieur le directeur général à participer à la journée Compton-Stanstead sur la colline Parlementaire le 24 mai prochain. Il est également résolu que les frais de 165 \$ par personne soient payés par la municipalité.

**Postes budgétaires : 02-110-00-310 (mairesse)
02-130-00-310 (directeur général)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.26

2018-05-137 TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François procède à l'organisation de son 22^e tournoi de golf annuel qui aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018 à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Chantal Lambert **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une participation au tournoi de golf annuel de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François pour madame Gina Castelli au coût de 109.23 \$ plus taxes pour le golf, la voiturette et le souper.

Poste budgétaire : 02-110-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.27

2018-05-138 FORMATION EN URBANISME :

CONSIDÉRANT QUE la refonte des règlements d'urbanisme nécessite une mise à jour des connaissances en urbanisme des employés, des élus et des membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat et la tenue d'une formation en urbanisme pour les employés municipaux, les élus et les membres du CCU au coût de 2 080 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.28

2018-05-139 MÉRITE MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer sa candidature pour le prix Municipalité et développement durable dans le cadre du prix du Mérite municipal 2018 pour l'adoption du plan d'action intégré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner présente sa candidate pour le prix Municipalité et développement durable dans le cadre du prix du Mérite municipal 2018 pour l'adoption du plan d'action intégré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.29

2018-05-140 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – STRUCTURE DES NOUVEAUX BÂTIMENTS :

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les plans et devis du garage municipal et de la caserne incendie, nous devons obtenir une offre de services en ingénierie pour les plans et devis de la structure des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu 3 offres de services et que nous avons retenue la moins chère des 3 offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme Saint-Georges structures et civil pour la réalisation des plans et devis en structures et en génie civil pour la construction d'un nouveau garage et d'une nouvelle caserne incendie au coût de 20 000 \$ plus taxes;

**Poste budgétaire : 03-310-00-021 (50%)
03-310-00-019 (50%)**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2018-05-141 RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉROS 624, 641, 642, 643 ET 644 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU** d'adopter les premiers projets de règlements d'urbanisme portant les numéros :

- 624 « Règlement du Plan d'urbanisme »
- 641 « Règlement de lotissement »
- 642 « Règlement de zonage »
- 643 « Règlement de conditions d'émission du permis de construction »
- 644 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Les présents règlements d'urbanisme ont pour objet de réviser le plan d'urbanisme, de remplacer les règlements d'urbanisme actuels de la municipalité (zonage, lotissement et conditions d'émission des permis de construction) ainsi que d'ajouter un règlement d'urbanisme relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Copie des projets de règlements d'urbanisme jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation publique sera tenue le 28 mai 2018, à 18 h, à la salle municipale. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera les projets des règlements d'urbanisme et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 645 EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DE DIFFÉRENTES INFRASTRUCTURES :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 645 décrétant un emprunt au montant de 2 000 000 \$ pour la construction de différentes infrastructures qui seront payés par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projets de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.2

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 646 POUR EMPRUNT DE 1 412 235 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Éric Mageau qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 646 décrétant un emprunt au montant de 1 412 235 \$ pour la construction d'un garage municipal qui sera payé 60% par une subvention et 40% par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.3

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 647 EMPRUNT DE 1 011 650 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 647 décrétant un emprunt au montant de 1 011 650 \$ pour la

construction d'une caserne incendie qui sera payé 65% par une subvention et 35% par les revenus généraux.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 648 MODIFIANT LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Pierre Beaudoin qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera un Règlement numéro 648 modifiant la politique de gestion contractuelle de la municipalité d'Ascot Corner.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt de projet de règlement, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 21 h 03)

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur René Courchesne concernant la façon d'enlever le chemin Benoit des cartes.

Monsieur André Tousignant concernant :

- La possibilité de projeter le texte des résolutions ;
- Les sacs de moulée, est-ce qu'on peut les récupérer ?

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- Les travaux prévus sur le chemin Galipeau ;
- Une anomalie avec les ponceaux sur chemin Deblois ;
- L'augmentation de la capacité des étangs, ça avance comment ?

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DES QUESTIONS À 21 H 18

13.

2018-05-142 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 18.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Lundi 4 juin 2018 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

